

**Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique**



République du Mali

Un Peuple

-Un But-

Une foi



Année Universitaire 2008/2009

THESE

N°...../2009

**EVALUATION DE LA MISE EN
APPLICATION DU DECRET
REGLEMENTANT LES PRIX DES
MEDICAMENTS ESSENTIELS DE LA
LISTE NATIONALE, 3 ANS APRES SON
ADOPTION DANS LE SECTEUR
PHARMACEUTIQUE PRIVE A BAMAKO**

Présentée et soutenue publiquement le 27/06/2009

devant

la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie

Par Mr. Bassidy Seydou TOGOLA

Pour l'obtention du grade de Docteur en Pharmacie

(Diplôme d'Etat).

JURY :

Président:	Pr. Elimane MARIKO
Membres :	Dr. SANGO Fanta SANGHO
	Dr. Saïbou MAIGA
Co-directeur:	Dr. Diadié MAIGA
Directeur:	Pr. Drissa DIALLO

**FACULTE DE MEDECINE, DE PHARMACIE ET D'ODONTO-
STOMATOLOGIE**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2008-2009

ADMINISTRATION

DOYEN:

Anatole TOUNKARA

Professeur

1^{er} ASSESSEUR:

Drissa DIALLO

Maître de Conférences Agrégé

2^{ème} ASSESSEUR:

Sékou SIDIBE

Maître de Conférences

SECRETAIRE PRINCIPAL:

Yénimégue Albert DEMBELE

Professeur

AGENT COMPTABLE:

Mme COULIBALY Fatoumata TALL

Contrôleur des Finances

PROFESSEURS HONORAIRES

Mr Alou BA

Ophtalmologie

Mr Bocar SALL

Orthopédie –Traumatologie – Secourisme

Mr Souleymane SANGARE

Pneumo-phtisiologie

Mr Yaya FOFANA

Hématologie

Mr Mamadou L. TRAORE

Chirurgie Générale

Mr Balla COULIBALY

Pédiatrie

Mr Mamadou DEMBELE

Chirurgie Générale

Mr Mamadou KOUMARE

Pharmacognosie

Mr Ali Nouhoum DIALLO

Médecine interne

Mr Aly GUINDO

Gastro-entérologie

Mr Mamadou M KEITA

Pédiatrie

Mr Siné BAYO

Anatomie-Pathologie-Histoembryologie

Mr Sidi Yaya SIMAGA

Santé Publique

Mr Abdoulaye Ag RHALLY

Médecine interne

Mr Boulkassoum HAÏDARA

Législation

Mr Boubacar Sidiki CISSE

Toxicologie

Mr Massa SANOGO

Chimie Analytique

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT PAR D.E.R. & PAR GRADE

▪ D.E.R. CHIRURGIE ET SPECIALITES CHIRURGICALES

1. PROFESSEURS

Mr Abdel Karim KOUMARE	Chirurgie Générale
Mr Sambou SOUMARE	Chirurgie Générale
Mr Abdou Alassane TOURE	Orthopédie - Traumatologie
Mr Kalilou OUATTARA	Urologie
Mr Amadou DOLO	Gynéco Obstétrique
Mr Alhousseini Ag MOHAMED	ORL
Mme SY Assitan SOW	Gynéco Obstétrique
Mr Salif DIAKITE	Gynéco Obstétrique
Mr Abdoulaye DIALLO	Anesthésie Réanimation
Mr Djibril Sangaré	Chirurgie Générale, Chef de D.E.R
Mr Abdel Karim Traoré Dit Diop	Chirurgie Générale
Mr Gangaly DIALLO	Chirurgie Viscérale

2. MAITRES DE CONFERENCES

Mr Abdoulaye DIALLO	Ophtalmologie
Mr Mamadou TRAORE	Gynéco Obstétrique
Mr Filifing SISSOKO	Chirurgie Générale
Mr Sekou SIDIBE	Orthopédie Traumatologie
Mr Abdoulaye DIALLO	Anesthésie Réanimation
Mr Tieman COULIBALY	Orthopédie Traumatologie
Mme TRAORE J THOMAS	Ophtalmologie
Mr Mamadou L. DIOMBANA	Stomatologie
Mme DIALLO Fatimata S. DIABATE	Gynéco Obstétrique
Mr Nouhoum ONGOÏBA	Anatomie & Chirurgie Générale
Mr Sadio YENA	Chirurgie Générale
Mr Youssouf COULIBALY	Anesthésie Réanimation

3. MAÎTRES ASSISTANTS

Mr Issa DIARRA	Gynéco Obstétrique
Mr Samba Karim TIMBO	ORL
Mme TOGOLA Fanta KONIPO	ORL

Mr Zimogo Zié SANOGO	Chirurgie Générale
Mr Zanafon OUATTARA	Urologie
Mr Adama SANGARE	Orthopédie- Traumatologie
Mr Sanoussi BAMANI	Ophtalmologie
Mr Doulaye SACKO	Ophtalmologie
Mr Ibrahim ALWATA	Orthopédie - Traumatologie
Mr Lamine TRAORE	Ophtalmologie
Mr Mady MAKALOU	Orthopédie Traumatologie
Mr Aly TEMBELY	Urologie
Mr Niani MOUNKORO	Gynécologie/ Obstétrique
Mme Djénéba DOUMBIA	Anesthésie / Réanimation
Mr Tiémoko D. COULIBALY	Odontologie
Mr Souleymane TOGORA	Odontologie
Mr Mohamed KEITA	ORL
Mr Bouraïma MAIGA	Gynécologie/ Obstétrique
Mr Youssouf SOW	Chirurgie Générale
Mr Djibo Mahamane DIANGO	Anesthésie réanimation
Mr Moustapha TOURE	Gynécologie
Mr Mamadou DIARRA	Ophtalmologie
Mr Boubacary GUINDO	ORL
Mr Moussa Abdoulaye OUATTARA	Chirurgie Générale
Mr Birama TOGOLA	Chirurgie Générale
Mr Bréhima COULIBALY	Chirurgie Générale
Mr Adama Konoba KOITA	Chirurgie Générale
Mr Adégné TOGO	Chirurgie Générale
Mr Lassana KANTE	Chirurgie Générale
Mr Mamby KEITA	Chirurgie Générale
Mr Hamady TRAORE	Odonto – Stomatologie
Mme KEITA Fatoumata SYLLA	Ophtalmologie
Mr Drissa KANIKOMO	Neuro Chirurgie
Mme Kadiatou SINGARE	Oto-Rhino-Laryngologie
Mr Nouhoum DIANI	Anesthésie-Réanimation
Mr Aladji Seydou DEMBELE	Anesthésie-Réanimation

Mr Ibrahima TEGUETE	Gynécologie /Obstétrique
Mr Youssouf TRAORE	Gynécologie/Obstétrique
Mr Lamine Mamadou DIAKITE	Urologie

▪ **D.E.R. DE SCIENCES FONDAMENTALES**

1. PROFESSEURS

Mr Daouda DIALLO	Chimie Générale & Minérale
Mr Amadou DIALLO	Biologie
Mr Moussa HARAMA	Chimie Organique
Mr Ogobara DOUMBO	Parasitologie Mycologie
Mr Yénimégué Albert DEMBELE	Chimie Organique
Mr Anatole TOUNKARA	Immunologie
Mr Bakary M. CISSE	Biochimie
Mr Abdourahamane S. MAÏGA	Parasitologie
Mr Adama DIARRA	Physiologie
Mr Mamadou Koné	Physiologie

2. MAÎTRES DE CONFERENCES

Mr Amadou TOURE	Histoembryologie
Mr Flabou BOUGOUDOGO	Bactériologie – Virologie
Mr Amagana DOLO	Parasitologie- Chef de D.E.R.
Mr Mahamadou CISSE	Biologie
Mr Sékou F. M. TRAORE	Entomologie médicale
Mr Abdoulaye DABO	Malacologie – Biologie Animale
Mr Ibrahim I. MAÏGA	Bactériologie – Virologie

3. MAÎTRES ASSISTANTS

Mr Moussa Issa DIARRA	Biophysique
Mr Kaourou DOUCOURE	Biologie
Mr Bouréma KOURIBA	Immunologie
Mr Souleymane DIALLO	Bactériologie/ Virologie
Mr Cheick Bougadari TRAORE	Anatomie pathologie
Mr Lassana DOUMBIA	Chimie Organique

Mr Mounirou Baby	Hématologie
Mr Mahamadou A Théra	Parasitologie
Mr Guimogo DOLO	Entomologie Moléculaire Médicale
Mr Mouctar DIALLO	Biologie Parasitologie
Mr Abdoulaye TOURE	Entomologie Moléculaire Médicale
Mr Boubacar Traoré	Parasitologie Mycologie
Mr Djibril SANGARE	Entomologie Moléculaire Médicale
Mr Mahamadou DIAKITE	Immunologie – Génétique
Mr Bakarou KAMATE	Anatomie Pathologie
Mr Bakary MAÏGA	Immunologie

4. ASSISTANTS

Mr Mangara M. BAGAYOKO	Entomologie Moléculaire Médicale
Mr Bocary Y Sacko	Biochimie
Mr Mamadou Ba	Biologie/ Parasitologie entomologie médicale
Mr Moussa FANE	Parasitologie Entomologie
Mr Blaise DACKOOU	Chimie Analytique

▪ D.E.R. DE MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES

1. PROFESSEURS

Mr Mamadou K. TOURE	Cardiologie
Mr Mahamane MAÏGA	Néphrologie
Mr Baba KOUMARE	Psychiatrie- Chef de D.E.R.
Mr Moussa TRAORE	Neurologie
Mr Issa TRAORE	Radiologie
Mr Hamar A. TRAORE	Médecine Interne
Mr Dapa Aly DIALLO	Hématologie
Mr Moussa Y. MAIGA	Gastro-entérologie Hépatologie
Mr Somita KEITA	Dermato Léprologie
Mr Boubacar DIALLO	Cardiologie
Mr Toumani SIDIBE	Pédiatrie

2. MAÎTRES DE CONFÉRENCES

Mr Bah KEITA	Pneumo-phtisiologie
Mr Abdel Kader TRAORE	Médecine Interne
Mr Siaka SIDIBE	Radiologie
Mr Mamadou DEMBELE	Médecine Interne
Mr Mamady KANE	Radiologie
Mr Saharé FONGORO	Néphrologie
Mr Bakoroba COULIBALY	Psychiatrie
Mr Bou DIAKITE	Psychiatrie
Mr Bougouzié SANOGO	Gastro-entérologie
Mme SIDIBE Assa TRAORE	Endocrinologie
Mr Adama D KEITA	Radiologie
Mr Sounkalo DAO	Maladies infectieuses
Mme TRAORE Mariam SYLLA	Pédiatrie
Mr Daouda K MINTA	Maladies Infectieuses

3. MAÎTRES ASSISTANTS

Mme Habibatou DIAWARA	Dermatologie
Mr Kassoum SANOGO	Cardiologie
Mr Seydou DIAKITE	Cardiologie
Mr Arouna TOGORA	Psychiatrie
Mme Diarra Assétou SOUCKO	Médecine interne
Mr Boubacar TOGO	Pédiatrie
Mr Mahamadou TOURE	Radiologie
Mr Idrissa A. CISSE	Dermatologie
Mr Mamadou B. DIARRA	Cardiologie
Mr Anselme KONATE	Hépatogastro-entérologie
Mr Moussa T. DIARRA	Hépatogastro-entérologie
Mr Souleymane DIALLO	Pneumologie
Mr Souleymane COULIBALY	Psychologie
Mr Cheick Oumar GUINTO	Neurologie
Mr Mahamadou GUINDO	Radiologie
Mr Ousmane FAYE	Dermatologie

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Mr Yacouba TOLOBA	Pneumo-Phtisiologie
Mme Fatoumata DICKO	Pédiatrie
Mr Boubacar DIALLO	Médecine Interne
Mr Modibo SISSOKO	Psychiatrie
Mr Illo Belle DIALLO	Cardiologie
Mr Mahamadou DIALLO	Radiologie

▪ D.E.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

1. PROFESSEURS

Mr Gaoussou KANOUTE	Chimie Analytique Chef de D.E.R
Mr Ousmane DOUMBIA	Pharmacie Chimique
Mr Elimane MARIKO	Pharmacologie

2. MAITRES DE CONFERENCES

Mr Drissa DIALLO	Pharmacognosie
Mr Alou KEITA	Galénique
Mr Benoît Yaranga KOUMARE	Chimie analytique
Mr Ababacar I. MAÏGA	Toxicologie
Mme Rokia SANOGO	Pharmacognosie

3. MAÎTRES ASSISTANTS

Mr Yaya KANE	Galénique
Mr Saïbou MAIGA	Législation
Mr Ousmane KOITA	Parasitologie Moléculaire
Mr Yaya COULIBALY	Législation
Mr Abdoulaye DJIMDE	Microbiologie – Immunologie
Mr Sékou BAH	Pharmacologie
Mr Loséni BENGALY	Pharmacie Hospitalière

▪ **D.E.R. SANTE PUBLIQUE**

1. PROFESSEUR

Mr Sanoussi KONATE Santé Publique, **Chef de D.E.R**

2. MAÎTRE DE CONFERENCES

Mr Moussa A. MAÏGA Santé Publique

Mr Jean TESTA Santé Publique

Mr Mamadou Souncalo TRAORE Santé Publique

3. MAÎTRES ASSISTANTS

Mr Adama DIAWARA Santé Publique

Mr Hamadoun SANGHO Santé Publique

Mr Hamadoun Aly SANGHO Santé Publique

Mr Massambou SACKO Santé Publique

Mr Alassane A. DICKO Santé Publique

Mr Samba DIOP Anthropologie Médicale

Mr Seydou DOUMBIA Epidémiologie

Mr Akory AG IKNANE Santé Publique

Mr Ousmane LY Santé Publique

4. ASSISTANTS

Mr Oumar THIERO Biostatistique

Mr Seydou Diarra Anthropologie Médicale

▪ **CHARGES DE COURS & ENSEIGNANTS VACATAIRES**

Mr N'Golo DIARRA Botanique

Mr Bouba DIARRA Bactériologie

Mr Salikou SANOGO Physique

Mr Boubacar KANTE Galénique

Mr Souleymane GUINDO Gestion

Mme DEMBELE Sira DIARRA Mathématiques

Mr Modibo DIARRA Nutrition

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Mme MAÏGA Fatoumata SOKONA

Hygiène du Milieu

Mr Mahamadou TRAORE

Génétique

Mr Lassine SIDIBE

Chimie Organique

▪ **ENSEIGNANTS EN MISSION**

Pr. Bara N'DIAYE

Bromatologie

Pr. Babacar FAYE

Pharmacodynamie

Pr. Mounirou CISSE

Hydrologie

Pr. Amadou Papa DIOP

Biochimie

Pr. Lamine GAYE

Physiologie

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

DEDICACES

Je dédie ce travail:

A Allah, le tout Miséricordieux, le très Miséricordieux, le Maître de l'univers:

Dieu! Je T'implore, Toi à qui appartient la louange; Toi qui n'as point de divinité hormis Toi. C'est Toi qui es le compatissant par excellence, le Bienfaiteur par excellence. C'est Toi qui es l'inventeur des cieux et de la terre. C'est Toi, qui es plein de Majesté et de munificence. Acceptes ce travail et bénis le. Fais en une source de bonheur pour moi, pour mes proches et pour la ummah toute entière ici bas et dans l'au-delà. Enfin fais en une preuve pour nous, pas une preuve contre nous au jour de la résurrection.

Au Prophète Muhammad (SAW):

« ... le Messager d'Allah est un excellent modèle [à suivre]... » (S33-V21).

Ton exemple a donné un sens à ma vie. Que la Paix et la Grâce d'Allah soient sur toi. ô Muhammad!

A ma mère feu Oumou SIDIBE et à mon père Seydou:

J'aurai tellement voulu partager ces moments avec toi mère! Merci pour tous les sacrifices que tu as consenti pour nous. Seigneur! Aie pitié d'elle et fait lui miséricorde comme elle m'a élevé tout petit.

Père! Tout le mérite et tout l'honneur t'appartient pour l'éducation que tu m'as donnée et surtout pour le sacrifice que tu as su faire pour moi. Je suis fier t'être ton fils et ferai tout pour t'honorer. Accepte par là ma profonde reconnaissance pour ta compréhension et pour ton amour paternel.

A ma belle mère Djénéba SANGARE:

En guise de reconnaissance pour toi!

A ma sœur korotoumou:

Tu n'es pas que notre grande sœur mais tu es aussi comme une mère pour nous. Par cette occasion je te présente toute ma gratitude. Ton soutien tant moral que matériel m'a toujours accompagné. Par cette occasion, je te présente mes excuses pour tous les manquements que j'ai eu à faire à ton égard. Tu as

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

certainement un bon cœur; écoute le donc et ne laisse jamais personne faire de tes qualités des défauts. Qu'Allah te récompense par le bien et qu'Il dissipe tes soucis.

A mes frères et sœurs:

Sachez que ce travail est le votre. Merci pour votre soutien tant moral que matériel.

A mon épouse Ouleymatou TRAORE:

Pour ta patience, ta douceur et ton sacrifice ! Merci de m'avoir accepté comme époux et de m'avoir soutenu dans les moments de difficultés. Ce travail est aussi le tien.

A mes neveux et nièces Fatima, Ali, Mohamed, Aminata, Oumou et Moussa:

Toute mon affection pour vous!

REMERCIEMENTS

A tous les enseignants de mon parcours scolaire et universitaire:

Chers maîtres merci d'avoir fait de moi l'homme que je suis.

A la famille Mossi Djénéba TRAORE à Dioila:

Merci de m'avoir donné un toit pendant des années et d'avoir fait de moi un membre de votre famille sans vous attendre à une quelconque contre partie de ma part. Sachez que votre soutien fut déterminant pour moi et soyez rassuré de ma profonde reconnaissance. Puisse Allah le tout puissant vous en rétribuer par le bien.

A mon oncle Youssouf TOGOLA:

Ton ton merci pour ton soutien et pour tes conseils de parent.

A Baba KONATE:

Puisse Allah te récompenser pour ta générosité énorme. Merci pour tes gestes adéquats.

A Yah SYLLA et à toute la famille FOFANA au Point-G:

Ce fut une chance énorme pour moi de faire la connaissance de votre famille. Sachez que vous êtes tous des Hommes de bien et ne croyez jamais le contraire. Merci de m'avoir donné une famille au Point-G et soyez rassuré de ma profonde considération. Allah saura vous récompenser.

A Dr Bilali DICKO et à Dr Abdoul SANGARE et épouses:

Vous êtes plus que des amis. Vous faites parti de ma famille. C'est une chance infinie pour moi d'avoir des grands frères comme vous. Vos conseils et vos soutiens de tout genre n'ont jamais faillis à mon égard. Puisse Dieu bénir votre amitié j'allais dire votre fraternité et en faire une preuve pour nous tous au jour de la résurrection.

Mes « femmes DCI »! Vous avez su constituer une famille avec deux noms (Dicko et Sangaré). Dieu nous accordé la gratitude des épouses aussi compréhensives comme vous. Vous êtes le socle de cette union entre ces deux amis. Vous êtes tout simplement exceptionnelles. Vous et vos époux êtes un

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

exemple pour les croyants. Soyez rassurées mesdames, de la profonde considération de votre « mari DCI ». Puisse Allah nous réunir tous au paradis.

A Dr Abdoul K GOITA:

Ta modestie fait de toi un homme exemplaire. Tu es l'une des premières personnes que j'ai eu la chance de connaître au sein de la Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali (LIEEMA). Tu m'as donné envi de continuer à militer dans la LIEEMA. Tu es un exemple pour moi. Sois rassuré de mon respect cher frère.

A Namory TRAORE et famille:

Vous m'avez fait honneur en croyant en moi et en m'accordant la main de votre fille malgré mon statut d'étudiant. Je considère votre famille pas comme ma belle-famille mais tout simplement ma famille. J'espère ne pas vous décevoir! Puisse Allah bénir cette union!

A mon oncle Salia SIDIBE:

Par cette occasion, je tiens à te témoigner ma profonde gratitude.

A mes amis Arouna SIDIBE, Drissa SOGOBA, Boubacar TOUNKARA, Ousmane DAYOKO, Mohmed DICKO, et Oumar SIDIBE:

Recevez ma reconnaissance et mes chaleureux remerciements pour votre attention affectueuse.

Aux frères TRAORE Sanoussi et Modibo:

S'il est vrai que l'on reconnaît ses amis dans les moments de difficulté, sachez que vous êtes mes amis. Merci pour vos soutiens et vos considérations!

A Dr Boubou Mamy Coulibaly:

C'est une énorme chance pour moi de m'avoir accepté dans votre entreprise comme stagiaire afin de me faire bénéficier de vos connaissances et de votre expérience. Vous êtes en même temps mon maître, mon conseiller et mon ami.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Votre modestie, votre ouverture et votre maîtrise de la profession font de vous un exemple pour nous les jeunes. Recevez là Docteur toute ma reconnaissance.

A l'ensemble du personnel de l'Officine de la Cote et leurs familles:

Merci pour votre collaboration franche et pour vos plaisanteries bien au point.

Aux militants de la Ligue Islamique des Elèves et Etudiants du Mali (LIEEMA):

*Certes, la meilleure union est celle fondée sur la piété. **“Unissez-vous par le lien d’Allah et ne vous divisez point”**. Qu’Allah rende concordants nos propos et unifie nos rangs.*

A Maïmouna KEITA:

Tu es d'une gentillesse et d'une sympathie exceptionnelles. Ne laisse surtout personne faire de tes qualités des défauts. Reçois toute ma gratitude pour ton affection et ta considération pour moi.

A tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce travail:

Toute ma reconnaissance pour votre participation à la réalisation de ce travail!

HOMMAGE AUX MEMBRES DU JURY

A notre Maître et Président du jury:

Professeur Elimane MARIKO:

- **Pharmacien,**
- **Professeur titulaire en pharmacologie**
- **Responsable du cours de pharmacologie à la FMPOS**
- **Colonel de l'armée malienne.**
- **Pharmacien chef des armées**
- **Chargé de missions au ministère de la défense et des anciens combattants,**
- **Coordinateur de la cellule sectorielle VIH/SIDA au Ministère de la Défense et des anciens combattants.**

Cher maître, c'est un grand plaisir que vous nous faites en acceptant de présider au jury de cet humble travail malgré vos multiples occupations. Votre disponibilité, votre modestie, votre simplicité, votre rigueur scientifique et vos qualités de chercheur font de vous un des maîtres les plus appréciés de la faculté.

Veillez accepter cher maître, nos sentiments d'estimes, de respect et de *reconnaissance*.

A notre Maître et Juge:

Dr SANGO Fanta SANGHO:

- **Master en Santé Communautaire,**
- **Maitre Assistant en Santé Communautaire au D.E.R de la Santé Publique à la FMPOS,**
- **Chef de la Division Assurance Qualité et Economie du Médicament à la DPM.**

C'est une immense joie que vous nous avez fait en acceptant de juger ce travail malgré vos multiples occupations.

Votre disponibilité, votre simplicité, votre rigueur et vos qualités humaines font de vous un maître exemplaire.

Veillez recevoir ici, cher maître, l'expression de notre profonde gratitude et soyez rassurée de notre considération.

A notre Maître et Juge:

Docteur Saïbou MAIGA:

- **Maître Assistant en Législation Pharmaceutique à la FMPOS,**
- **Membre du Comité Ethique à la FMPOS,**
- **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé au Mali,**
- **Pharmacien titulaire de l'Officine " Point G ".**

Ce fut pour nous un énorme plaisir de vous avoir comme juge de ce travail. Votre disponibilité et votre sens de l'humanité font de vous un maître exemplaire. Vous êtes pour nous un modèle de simplicité, de courtoisie et de cordialité.

Veillez trouver ici, cher maître, l'expression de notre profonde gratitude et soyez rassurée de notre respect.

A notre maître codirecteur:

Docteur Diadié MAÏGA:

- **Pharmacien spécialisé en santé publique à l'université libre de Bruxelles,**
- **Doctorant en PhD en Santé Publique à l'Université de Montréal.**

Cher maître,

Nous avons admiré vos qualités scientifiques et humaines depuis une dizaine d'années.

Homme de principe, formateur émérite, votre modestie, votre rigueur, votre désir permanent de perfectionnement dans tout travail scientifique et votre sens de la responsabilité font de vous un maître exemplaire et reconnu de tous.

Vous êtes plus qu'un maître pour nous, vous êtes surtout notre modèle!

Puisse Allah vous récompenser par le bien ici bas et dans l'au delà.

Recevez cher maître notre profonde gratitude et nos sincères reconnaissances.

A notre Maître et Directeur de thèse:

Professeur Drissa DIALLO:

- **Maître de Conférence en Pharmacognosie,**
- **Premier accessoire à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie,**
- **Responsable des cours de Pharmacognosie et de Phytothérapie à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie,**
- **Chef du Département de Médecine Traditionnelle (DMT),**
- **Lauréat du Prix Galien pour la Recherche du syndicat autonome des pharmaciens d'officine privée.**

Cher Maître, vous nous faites un grand honneur en acceptant, malgré vos multiples occupations, de diriger ce travail de thèse.

Vos qualités humaines et intellectuelles mais aussi et surtout votre disponibilité et votre rigueur dans le travail scientifique font de vous un professeur très admirable.

En espérant que cet humble travail saura combler vos attentes, veiller recevoir cher maître, l'expression de notre profonde gratitude.

SOMMAIRE:

Abréviations	26
Définition des concepts.....	27
I. Introduction.....	28
II. Objectifs.....	32
1. Objectif Général.....	33
2. Objectifs Spécifiques.....	33
III. Généralités	34
1. Présentation du District de Bamako.....	35
2. Organisation de la Pharmacie au Mali.....	37
2.1. Politique Pharmaceutique Nationale (PPN) ;.....	37
2.1.1. Objectif général de la PPN.....	37
2.1.2. Objectifs spécifiques de la PPN.....	37
2.2. Acteurs du secteur pharmaceutique.....	38
2.2.1. Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM).....	38
2.2.2. Ordre National des Pharmaciens.....	38
2.2.3. Syndicat Autonome des Pharmaciens d'Officine Privée (S.Y.N.A.P.P.O).....	39
2.2.4. Etablissement d'Importation de Produits Pharmaceutiques.....	39
2.2.5. Etablissement de vente en gros de produits pharmaceutiques..	40
2.2.6. Officine de Pharmacie.....	40
2.3. Evolution du secteur pharmaceutique.....	40
3. Définition des termes.....	43
3.1. Pharmacie.....	43
3.2. Médicament.....	43
3.2.1. Les médicaments préparés à l'industrie.....	44
3.2.2. Les préparations galéniques.....	44
3.2.3. Les médicaments essentiels.....	45
3.3. Concept dénomiatif du médicament.....	45
IV. Méthodologie	46
1. Type d'étude.....	47
2. Lieu de l'étude.....	47
3. Période d'étude.....	47

4. Population d'étude.....	47
5. Echantillonnage.....	47
6. Variables collectées.....	48
7. Procédure de collecte.....	48
8. Informatisation.....	48
9. Considérations éthiques.....	48
10. Chronogramme.....	49
V. Résultats ;	50
1. Description des échantillons.....	51
2. Secteur de vente en gros de produits pharmaceutiques.....	51
3. Secteur des officines de pharmacie privée.....	63
4. Impact du décret sur les prix des médicaments.....	77
VI. Commentaires et discussion	84
1. Disponibilité des médicaments visés par le Décret.....	85
1.1. Dans les établissements de vente en gros.....	85
1.2. Dans les Officines de pharmacie.....	86
2. Prix.....	86
2.1. Prix de cession.....	86
2.2. Prix publics.....	87
3. Affichage des prix et port des prix sur les emballages.....	88
4. Limites de l'étude.....	88
VII. Conclusion et recommandations	89
1. Conclusion.....	90
2. Recommandations.....	91
Références Bibliographiques	92
Annexes.....	95

ABREVIATIONS:

CHU: Centre Hospitalo-Universitaire.

CMDT: Compagnie Malienne de Développement Textile.

CSCOM: Centre de Santé Communautaire.

CSRéf: Centre de Santé de Référence.

DCI: Dénomination Commune Internationale.

DER: Département d'Enseignement et de Recherche.

DPM: Direction de la Pharmacie et du Médicament.

FMPOS: Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie.

INPS: Institut National de Prévoyance Sociale

IUPAC: International Union of pure and Applied Chemistry.

Maxi: Maximum.

MEG: Médicament Essentiel en Générique.

Mini: Minimum.

N: Taille de l'échantillon.

OMP: Office Malien de Pharmacie.

PC: Prix de cession.

Pharmapro: Pharmacie d'Approvisionnement.

PPM: Pharmacie Populaire du Mali.

PPN: Politique Pharmaceutique Nationale.

PPUB: Prix public.

PRODESS: Programme de Développement Sanitaire et Social.

Q1: Quartile 25%.

Q3: Quartile 75%.

UMPP: Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques.

Définition des concepts:

Panier: Constitué de la liste des 47 médicaments sur lesquels notre étude s'est portée.

Ecart: Différence en pourcentage.

Prix de cession: Prix auquel les établissements de vente en gros donnent un médicament aux Officines de pharmacie.

Prix public: prix de vente au public par les Officines de pharmacie.

Prix minimum: Prix minimum trouvé pour un médicament dans les établissements.

Prix maximum: Prix maximum trouvé pour un médicament dans les établissements.

Quartile 25%: Prix qui divise l'ensemble des prix pour un médicament en 2 parties, dont 25% est inférieur.

Quartile 75%: Prix qui divise l'ensemble des prix pour un médicament en 2 parties, dont 75% est inférieur.

Prix médian: Prix répartissant l'ensemble des prix pour un médicament, rangée par ordre de grandeur en deux groupes de même fréquence.

Prix décret: Prix plafond fixé par le Décret.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

INTRODUCTION

I. INTRODUCTION:

De la conférence d'ALMA ATA (1978) à l'adoption de la politique sectorielle de santé et de population au Mali (1990) en passant par l'Initiative de Bamako (juillet 1987) la nécessité de la politique des médicaments essentiels a constamment été reconnue. Faisant ainsi du médicament essentiel un « élément incontournable dans l'offre et la qualité des soins de santé ».

La politique pharmaceutique nationale (PPN) fût alors adoptée en 1998 en marge du Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) avec comme objectif principal : « Rendre accessibles géographiquement, physiquement et **financièrement** à la population des médicaments essentiels de qualité » [1].

L'accessibilité financière aux médicaments; bien avant l'adoption du PRODESS, a été au cœur des préoccupations des autorités maliennes. D'abord, en instituant la liberté des prix et de la concurrence par l'adoption de l'ordonnance 92-021/P-CTSP du 13 avril 1992 [2].

Ensuite, au lendemain de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 et dans le souci de limiter la hausse du prix des médicaments les marges sur les prix furent, de façon consensuelle, réduites. Ainsi les taxes sur le cordon douanier sont passées de 22 % à 6 %. Les marges passèrent de 20 % à 14 % pour les établissements de vente en gros et de 25 % à 20 % pour les officines de pharmacie. Ces mesures ont permis de limiter la hausse du prix des médicaments à 55 % [1].

Cependant, le coût des ordonnances est malgré tout resté élevé pour le malien moyen, en dépit des mesures prises par le gouvernement du Mali.

Avant 1985 le marché du médicament au Mali était caractérisé par un monopole d'approvisionnement par les structures étatiques. Depuis 1985, il a eu autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires par l'adoption de la loi n°85-41/AN-RM du 22 juin 1985 portant autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires [3]. En effet cette autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires a engendré une multiplicité des établissements importateurs répartiteurs de produits pharmaceutiques. Cette multiplicité des fournisseurs et la liberté des prix et de concurrence

aidant, a eu pour conséquence une énorme disparité du prix des médicaments d'une officine à une autre, avec des marges sur les prix publics de vente de 28 à 45 % [4].

En 2003 le gouvernement a réglementé le prix de vente des médicaments dans les structures publiques et communautaires par l'adoption du Décret 03-218/P-RM du 30 mai 2003 [5]. Cette mesure a été utilisée au profit du secteur privé. En effet les pharmaciens d'officines acquièrent les médicaments à des prix réduits dans les structures publiques pour les revendre au delà des prix réglementaires du secteur public.

Cet échec, amena finalement les autorités à réglementer les prix dans le secteur privé aussi en instituant le Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 [6]. Le Décret plafonne les prix de 107 médicaments sous dénomination commune internationale (DCI) de la liste nationale des médicaments essentiels. Cette liste passera de 107 à 105 médicaments en mars 2007 après l'arrêt de l'utilisation de la chloroquine dans notre pays [7].

Un mois après l'adoption dudit Décret, la Direction de la Pharmacie et du médicament (DPM) a procédé à un monitoring des prix appliqués à des médicaments visés auprès des établissements importateurs répartiteurs de produits pharmaceutiques et des officines privées de pharmacie à Bamako [8]. Ce monitoring a montré une assez bonne disponibilité des médicaments, un niveau de variation moins importante des prix de cession et des prix publics, des prix de cession médians 14 % moins chers que ceux fixés par le Décret et des prix publics médians 5 % plus chers. La DPM a conclu que ces résultats étaient en faveur d'un bon suivi du Décret. Elle a toutefois estimé que les officines de pharmacie devraient faire un effort supplémentaire pour aboutir au strict respect des prix plafonds du Décret. L'impact attendu du Décret (soit la baisse de 25 % des prix publics avant la réglementation) est réaliste et réalisable.

Etant donné qu'aucune autre étude n'a été menée; à notre connaissance sur les prix plafonds dudit Décret; il nous a paru nécessaire d'évaluer le niveau d'application du Décret dans le district de Bamako.

Notre étude permettra de déterminer l'impact sur le terrain dudit Décret trois ans après son adoption.

HYPOTHESES D'ETUDE

- La réglementation des prix a une influence négative sur la disponibilité des médicaments concernés.
- Les établissements de vente en gros et les officines de pharmacies ne respectent pas les prix plafonds du Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 .

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

OBJECTIFS

II. OBJECTIFS:

1. OBJECTIF GENERAL:

Evaluer les effets du Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 sur les prix et la disponibilité des médicaments visés, dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- Déterminer le taux de disponibilité des médicaments visés par le Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 dans les établissements de vente en gros de produits pharmaceutique;
- Déterminer le taux de disponibilité des médicaments visés par le Décret 06-086/P-RM du 28 février dans les officines de pharmacie de Bamako;
- Décrire l'application des prix plafonds fixés par le Décret 06-086/P-RM du 28 février dans les établissements de vente en gros de produits pharmaceutiques;
- Décrire le suivi de la réglementation des prix par les officines de pharmacie.

GENERALITES

III. GENERALITES:

1. Présentation du District de Bamako:

Le District de Bamako, capitale du Mali couvre une superficie de 267 Km² avec une population de 1.690.471 habitants en 2006 [9].

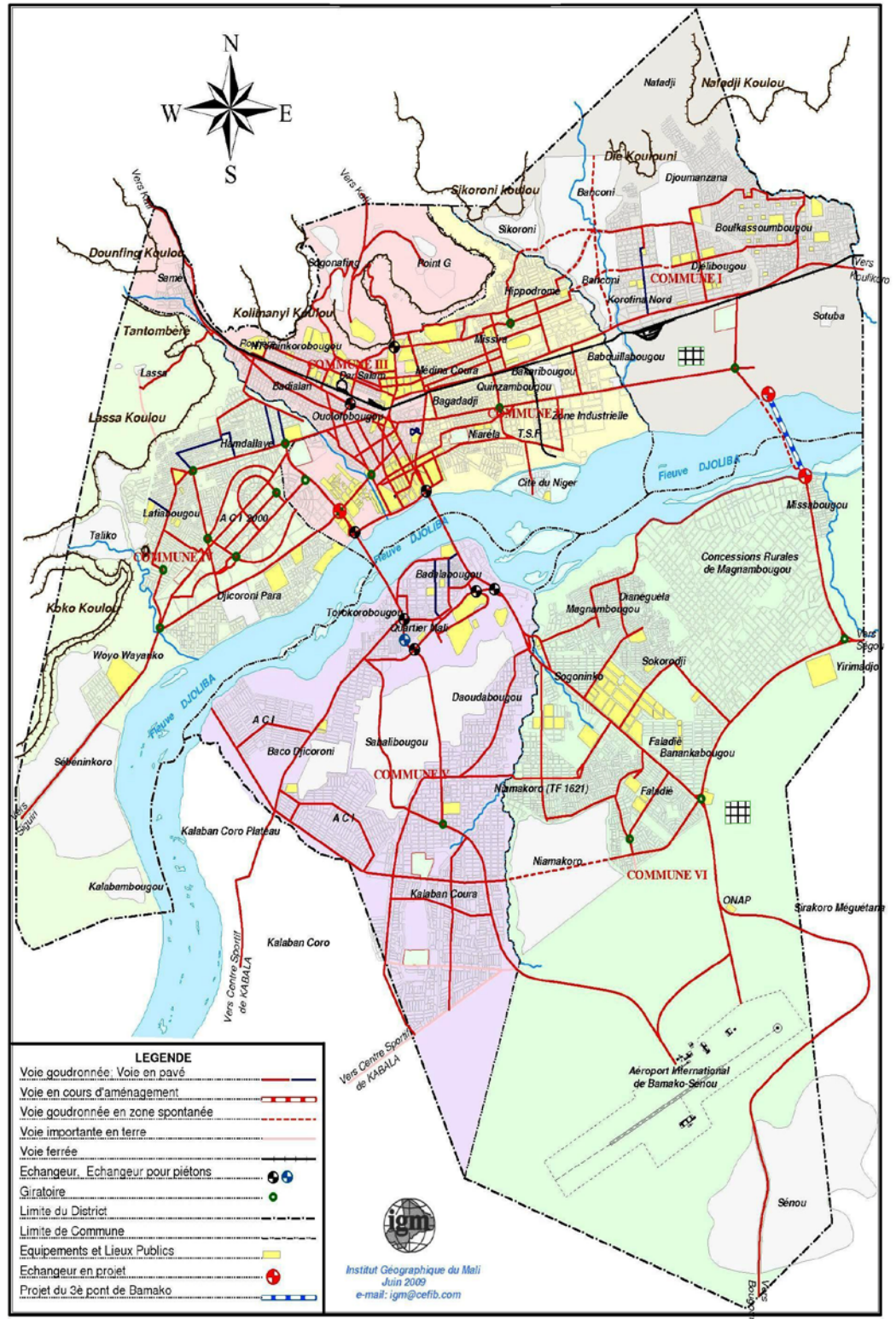
La ville de Bamako est partagée d'Ouest en Est par le fleuve Niger. Au nord se trouvent les quatre premières communes et au Sud les deux dernières. Les deux rives sont reliées par le pont FAHD à l'Ouest et le pont des martyrs à l'Est.

La couverture sanitaire est assurée par 2 centres hospitalo-universitaires (CHU) qui sont; le CHU du Gabriel Touré et celui du Point G, tous deux en commune III, 6 Centres de Santé de Référence (CSRéf), 47 Centres de Santé Communautaire (CSCOM), 9 structures militaires et confessionnelles, 33 cliniques, 103 cabinets médicaux, 7 structures INPS et 188 officines de pharmacies privées [10].

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

DISTRICT DE BAMAKO

CARTE ROUTIERE



2. Organisation de la Pharmacie au Mali:

2.1. Politique Pharmaceutique Nationale (PPN):

2.1.1. Objectif général de la PPN:

Rendre accessibles géographiquement, physiquement et **financièrement** à la population des médicaments essentiels de qualité.

2.1.2 Objectifs spécifiques de la PPN:

- Développer la diffusion des **Médicaments Essentiels Génériques** (MEG) en **Dénomination Commune Internationale** (DCI) de qualité à travers tous les circuits de distribution;
- Développer la complémentarité entre secteur privé, public et communautaire dans l'approvisionnement et la distribution des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique;
- Améliorer les pratiques de prescription et de dispensation des médicaments;
- Garantir la disponibilité des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique à travers un système de recouvrement des coûts;
- Développer la recherche sur la pharmacopée traditionnelle;
- Promouvoir la production des médicaments traditionnels;
- Assurer la disponibilité et la qualité des analyses biomédicales par niveau de soins;
- Assurer la qualité des médicaments et des autres produits du domaine pharmaceutique;
- Renforcer la coordination de la mise en oeuvre de la politique pharmaceutique;
- Améliorer le cadre d'application de la législation et de la réglementation pharmaceutique;

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

- Etablir une liste limitée de médicaments essentiels de qualité sûre à un prix accessible permettant de couvrir 80 % des besoins;
- Définir une structure de prix en vue d'établir un prix de vente public identique sur tout le territoire malien;
- Prendre des mesures incitatives pour favoriser la vente de MEG par le secteur privé;
- Favoriser la maîtrise des prix par une meilleure information du distributeur et du consommateur et la maîtrise du coût par l'information du prescripteur [1].

2.2. Acteurs du secteur pharmaceutique:

2.2.1. Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM):

La Direction de la Pharmacie et du Médicament a pour mission d'élaborer les éléments de la Politique Pharmaceutique nationale, de veiller à en assurer l'exécution et d'assurer la coordination et le contrôle des services qui concourent à la mise en oeuvre de cette politique. A ce titre, elle est chargée de:

- définir la **réglementation pharmaceutique;**
- instruire et suivre les dossiers d'autorisation de mise sur le marché national des médicaments;
- élaborer et mettre en oeuvre les programmes nationaux des **médicaments essentiels;**
- développer des outils d'aide à l'usage rationnel des médicaments.

[11]

2.2.2. Ordre National des Pharmaciens:

L'Ordre des Pharmaciens est un organisme professionnel doté de la personnalité civile agissant sous sa seule responsabilité.

Il a pour but de veiller :

- aux principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la profession sur toute l'étendue du

territoire par l'intermédiaire des conseils centraux et des conseils régionaux,

- à la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession,
- au respect par tous les membres des devoirs professionnels des règles édictées par le code de déontologie pharmaceutique annexée à la Loi 86-36/AN-RM du 12 avril 1986,
- à l'accès à la profession de pharmacien.

2.2.3. Syndicat Autonome des Pharmaciens d'Officine Privée (S.Y.N.A.P.P.O):

Les objectifs du S.Y.N.A.P.P.O sont:

- Regrouper les pharmaciens d'officine privée;A
- Assurer la défense, la sauvegarde et la promotion des intérêts matériels et moraux de ses membres;
- Suggérer à l'administration toute initiative visant à **améliorer l'accessibilité géographique et financière du médicament;**
- Développer l'esprit de solidarité de coopération et d'entraide entre ses membres;
- Encourager le regroupement des différents syndicats de la Santé au sein d'une fédération.

2.2.4. Etablissement d'Importation de Produits Pharmaceutiques:

Un établissement d'importation de produits pharmaceutiques est un établissement autorisé à importer et à vendre en gros tous les produits pharmaceutiques conformément aux dispositions en vigueur.

La licence d'exploitation d'un Etablissement d'importation de produits pharmaceutiques est accordée par le Ministre chargé de la Santé Publique à toute personne physique ou morale remplissant les conditions prévues par les dispositions en vigueur. [12]

2.2.5. Etablissement de vente en gros de produits pharmaceutiques:

Un établissement de vente en gros de produits pharmaceutiques est un établissement autorisé à vendre exclusivement en gros tous les produits visés à l'Article 34 du Décret N°91-106/P-RM portant organisation de l'exercice privé des professions sanitaires.

La licence d'exploitation d'un Etablissement de vente en gros de produits pharmaceutiques est accordée par le Ministre de la Santé Publique à toute personne physique ou morale remplissant les conditions prévues par les dispositions en vigueur [12].

2.2.6. Officine de Pharmacie:

L'officine de pharmacie est un établissement tenu par un pharmacien et affecté à l'exécution des ordonnances magistrales, à la préparation et à la vente au détail des médicaments et tout autre produit entrant dans le monopole du pharmacien [13].

2.3. Evolution du secteur pharmaceutique:

Cette évolution se caractérise par quatre périodes importantes:

Période 1960 - 1983 :

L'Etat a assuré la plupart des fonctions du secteur pharmaceutique, à savoir:

- l'importation et la vente au public à travers la Pharmacie populaire du Mali (PPM), société d'Etat.
- l'importation et la distribution aux établissements sanitaires publics à travers la Pharmacie d'approvisionnement (Pharmappro) et 2 officines privées.

- la Création de l'OMP regroupant les fonctions administratives de distribution, de production et de recherche.

Période 1983 – 1989

Les caractéristiques de cette période peuvent se résumer par:

- la suppression de la Pharmappro
- la création de l'Usine malienne de produits pharmaceutiques (UMPP)
- un monopole d'importation et de distribution des médicaments accordé à la PPM
- l'expérience d'importation des médicaments essentiels en DCI dans le cadre du premier Projet de développement sanitaire pour favoriser le recouvrement des coûts du médicament essentiel et la viabilité des systèmes testés.
- le développement de véritables laboratoires d'expérimentation de la distribution des médicaments: zones d'expansion et d'alphabétisation rurales des régions CMDT, magasins santé dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti.
- la privatisation des professions sanitaires qui s'est traduite par un développement du secteur pharmaceutique privé.
- l'élaboration et la mise en œuvre de la réforme pharmaceutique

Période 1989 à janvier 1994

Les caractéristiques fondamentales de cette période restent:

- la mise en pratique des concepts de l'Initiative de Bamako dans le domaine de la distribution des médicaments et du recouvrement des coûts.
- la levée du monopole de la pharmacie populaire qui s'est traduite par l'apparition sur le marché du médicament de 4 établissements privés d'importation et de vente en gros de médicaments.

- le Projet santé population et hydraulique rurale qui contribue entre autre à l'accélération de la création de dépôts communautaires au niveau des établissements sanitaires.
- la mise en place de nouvelles expériences de distribution de médicaments à Ségou, à Sikasso et à Koulikoro, etc.
- la signature d'un contrat plan entre l'État et la PPM, faisant d'elle l'outil privilégié en matière d'approvisionnement en médicaments essentiels.
- la réorientation des différentes expériences de distributions de médicaments des régions du nord (Gao, Tombouctou)
- la suppression de l'Inspection de la santé.

Période du 12 janvier 1994 à aujourd'hui

Pour anticiper les effets de la dévaluation, le département de la santé a entrepris les mesures suivantes:

- le gel des prix à la consommation du 13 au 31 janvier 1994, suivi des négociations entre les différents intervenants dans le secteur du médicament.
- la limitation de la hausse des prix du médicament à travers une fixation consensuelle de nouvelles marges qui a vu le gouvernement ramener les taxes douanières sur les médicaments de 22 % à 6 %, les grossistes ramener leur marge de 20 % à 14 % et les pharmaciens d'officines de 25 % à 20 %. Ces différentes mesures ont permis de limiter la hausse à 55 %.
- la relance de la politique des médicaments essentiels génériques tant au niveau national avec la redéfinition d'une nouvelle politique qu'au niveau sous-régional marqué par la déclaration d'Abidjan (mars 1994) et le communiqué final de Bruxelles (avril 1995).
- la mise en place d'un système de distribution appelé le Schéma directeur d'approvisionnement et de distribution.
- la mobilisation par le département de la santé de ses partenaires au développement pour une aide ayant permis l'acquisition de MEG, par

appel d'offres ouvert international, de qualité et à des prix très compétitifs.

- l'accord entre les distributeurs privés et le ministère de la santé sur la mise en place de marges maximums sur les médicaments et la distribution de médicaments essentiels.
- la fixation par le ministère de la santé de marges maximums dans les formations publiques et communautaires.
- l'élaboration du code de santé publique [1].
- la fixation des prix plafonds applicables à une liste de 107 médicaments essentiels en DCI par le Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 décret;
- l'arrêt de l'utilisation de la chloroquine;
- la révision du décret réglementant les prix des médicaments essentiels en DCI par le Décret 07-087/P-RM du 16 mars 2007.

3. Définition des termes:

3.1 Pharmacie:

La pharmacie peut être définie comme l'ensemble des connaissances scientifiques et techniques qui concourent à la fabrication, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et la délivrance des médicaments. Elle est exercée par des pharmaciens diplômés [13].

3.2. Médicament:

Au Mali, selon Décret N°91-106/P-RM 15 Mars 1991 on entend par médicament « toute drogue ou substance, ou préparation, ou composition présentées comme possédant des propriétés préventives ou curatives à l'égard des maladies humaines ou animales ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical, ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions organiques.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Sont considérés comme médicaments les produits diététiques qui renferment dans leur composition des substances chimiques ou biologiques ne constituant pas elles-mêmes des aliments mais dont les propriétés confèrent à ces produits soit des propriétés spéciales recherchées en thérapeutiques diététiques, soit des propriétés de repas d'épreuve » [12].

Selon le mode de fabrication les médicaments sont classés en:

3.2.1. Les médicaments préparés à l'industrie:

Ces médicaments se classent en:

- **spécialités pharmaceutiques:** elles sont définies comme étant des médicaments préparés à l'avance, présentés sous un conditionnement particulier et caractérisés par une dénomination spéciale [14].
- **médicament générique:** c'est la copie d'une spécialité tombée dans le domaine public, au terme de la protection accordée à l'inventeur, par la législation sur la propriété industrielle [15].

3.2.2 Les préparations galéniques:

Ce sont des médicaments préparés à l'officine par un pharmacien ou préparateur en pharmacie, à partir de matière d'origine animale, végétale, minérale ou chimique [16].

Ces préparations galéniques se classent en :

- **préparations magistrales:** il s'agit de formule établie par le prescripteur sur l'ordonnance pour un malade particulier en fonction de l'affection dont il souffre [16].
- **préparations officinales:** il s'agit de formules dont les constituants, leurs quantités, le mode opératoire de la préparation sont dûment précisés dans une pharmacopée ou un formulaire national [16].

3.2.3. Les médicaments essentiels:

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini une liste de médicaments, révisée régulièrement, indispensables au traitement des maladies les plus répandues [17].

Cette liste est adaptée au niveau de chaque pays en fonction des pathologies dominantes. Le Mali dispose d'une Liste Nationale de Médicaments essentiels (LNME). Cette liste est révisée tous les 2 ans.

3.3. Concept dénomiatif du médicament:

Il existe 3 concepts de dénomination des médicaments:

- Un nom chimique qui est la traduction littérale de la formule développée et est élaborée à l'aide de règles de nomenclature strictes édictées par l'IUPAC [18].
- Une dénomination commune internationale qui est attribuée par l'OMS, selon des directives générales permettant d'exclure toute influence commerciale pour le choix du nom, et permettant de regrouper selon des assonances voisines, des produits appartenant à la même classe pharmacologique [18].
- Un nom de « spécialité » ou « nom de marque » qui désigne un médicament préparé à l'avance et présenté sous un conditionnement spécial [19].

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

METHODOLOGIE

IV. METHODOLOGIE:

1. Type d'étude:

Il s'agit d'une étude d'observation de type transversal.

2. Lieu de l'étude:

L'étude s'est déroulée dans les officines de pharmacie et les établissements de vente en gros de produits pharmaceutique de Bamako.

3. Période d'étude:

L'étude a porté sur la période de novembre 2008 à mai 2009. La phase d'administration du questionnaire a été de décembre 2008 à janvier 2009.

4. Population d'étude:

L'étude a porté sur les médicaments en DCI.

Les médicaments essentiels en DCI visés par le Décret 07-087/P-RM du 16 mars 2007 ont été concernés par la présente étude.

5. Echantillonnage:

L'étude a porté sur un panier de 47 médicaments extraits de la liste des 105 visés par le Décret de la réglementation des prix. Ce panier aurait été défini par la DPM au cours des évaluations précédentes sur la base des produits les plus consommés [8].

Au niveau des Officines de Pharmacie nous avons procédé à un tirage aléatoire simple de 30 sur les 188 officiellement installées dans le District de Bamako. Nous avons collecté systématiquement les informations sur les 47 médicaments du panier dans chacune des 30 Officines tirées.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Nous avons procédé à un échantillonnage exhaustif de tous les établissements de vente en gros de produits pharmaceutiques agréés installés à Bamako y compris la PPM. Les données ont été systématiquement collectées sur les 47 médicaments du panier dans chaque établissement.

6. Variables collectées:

Les variables recueillies sont les suivantes:

- la disponibilité des 47 médicaments,
- le laboratoire fabricant,
- le prix de cession,
- le prix public,
- l’affichage des prix,
- l’indication des prix sur les conditionnements des produits.

7. Procédure de collecte:

Les données ont été collectées à l’aide d’un questionnaire préétabli. Après la collecte, nous avons procédé au dépouillement des données par produit.

8. Informatisation:

Les données ont été saisies et analysées à l’aide des logiciels word 2003, Epi 6.04 et excel. La saisie a été faite en double, ce qui a permis de corriger les erreurs de saisie.

9. Considérations éthiques:

Les données ont été collectées après l’obtention d’un consentement éclairé verbal des enquêtés. L’anonymat a été assuré par l’attribution d’un code par établissement.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

10. Chronogramme:

Activité	période
Rédaction et validation du protocole	Novembre 2008
Collecte des données	Déc. 2008 et Jan. 2009
Saisie des données	Février 2009
Analyse et interprétation des données	Mars 2009
Rédaction	Avril - Mai 2009
Soutenance	27 Juin 2009

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

RESULTATS

V. RESULTATS:

1. Description des échantillons:

L'enquête s'est déroulée dans 16 établissements de vente en gros de produits pharmaceutiques dont la PPM et dans 30 officines de pharmacie privées réparties entre les 6 communes du District de Bamako.

Tableau 1: Répartition géographique des établissements de vente en gros de produits pharmaceutiques enquêtés.

Nombre d'Établissements	
Commune I	1
Commune II	4
Commune III	2
Commune IV	4
Commune V	2
Commune VI	3
TOTAL	16

Tableau 2: Répartition géographique des officines de pharmacie privées enquêtées.

	Nombre d'Officines	Proportion en % (n=30)
Commune I	7	23,33
Commune II	4	13,33
Commune III	4	13,33
Commune IV	6	20,00
Commune V	4	13,33
Commune VI	5	16,67
Total	30	100

2. Secteur de vente en gros de produits pharmaceutiques:

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 3: Disponibilité des médicaments du panier dans les établissements de ventes en gros de produits pharmaceutiques.

DESIGNATION	Disponibilité	Proportion en % (n=15)
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	3	20,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	1	6,7
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	13	86,7
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	8	53,3
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	11	73,3
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	4	26,7
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	4	26,7
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	3	20,0
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	3	20,0
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	2	13,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	4	26,7
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	5	33,3
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	4	26,7
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	3	20,0
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	10	66,7
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	7	46,7
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	12	80,0
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	0	0,0
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	9	60,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	2	13,3
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	8	53,3
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	1	6,7
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	7	46,7
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	3	20,0
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	8	53,3
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	6	40,0
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	7	46,7
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	12	80,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Comp. 400mg/400mg Pl./10	5	33,3
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	6	40,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	8	53,3
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	7	46,7
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	3	20,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	4	26,7
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	3	20,0
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	10	66,7
Miconazole Crème 2%. T/15g	2	13,3
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	6	40,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	10	66,7
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	13	86,7
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	7	46,7
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	5	33,3
Quinine Comp. 300mg Pl./10	1	6,7
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	7	46,7
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	7	46,7
Sel ferreux+acide folique Comp. 60mg/400µg Pl./10	4	26,7
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	4	26,7
PANIER		38,6

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

La disponibilité globale des médicaments du panier était de 38,6%. Quant à la disponibilité individuelle, elle était variable d'un médicament à un autre. Le Clotrimazole crème 0,02 T/30g n'était disponible dans aucun établissement de vente en gros. Avec une disponibilité de 86,7% chacun, l'Amoxicilline comp. /gélule 500mg pl./10 et le Paracétamol 500mg comp. pl./10 étaient les plus disponibles.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 4: Comparaison entre les PC plafonds du Décret et les PC minima recueillis dans les établissements de vente en gros.

Désignation	PC décret	PC mini.	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	69	30	56,5
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	90	46	48,9
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	452	260	42,5
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	428	270	36,9
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	483	395	18,2
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	172	105	39,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	200	175	12,5
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	114	60	47,4
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	193	140	27,5
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	103	83	19,4
Captopril Comp. 25mg Pl/10	200	80	60,0
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	252	150	40,5
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	193	135	30,1
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	76	50	34,2
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	483	390	19,3
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	197	130	34,0
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	793	400	49,6
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	331		
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	124	85	31,5
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	424	220	48,1
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	331	300	9,4
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	100	90	10,0
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	152	45	70,4
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	234	140	40,2
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	779	400	48,7
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	162	45	72,2
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	97	42	56,7
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	400	390	2,5
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp 400mg/400mg Pl/10	245	39	84,1
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	600	490	18,3
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	176	90	48,9
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	828	370	55,3
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	141	48	66,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	455	300	34,1
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	79	43	45,6
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	105	50	52,4
Miconazole Crème 2%. T/15g	193	240	-24,4
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	221	50	77,4
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	759	130	82,9
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	52	30	42,3
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	517	210	59,4
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	455	250	45,1
Quinine Comp. 300mg Pl./10	241	390	-61,8
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	93	70	24,7
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	124	90	27,4
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	197	50	74,6
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	76	55	27,6
PANIER	13189	7651	42,0

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Hormis le Miconazole Crème 2% T/15g, 24,4% plus cher et la quinine comp. 300mg pl./10, 61,8% plus cher; tous les médicaments du panier étaient vendus à des prix de cession minima en dessous des prix de cession plafonds fixés par le Décret, d'où une baisse globale de prix de cession de 42,0%.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 5: Comparaison entre les PC plafonds du Décret et les PC quartiles 25% recueillis dans les établissements de ventes en gros.

Désignation	PC décret	Q1 PC	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	69	30	56,5
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	90	46	48,9
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	452	280	38,1
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	428	400	6,5
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	483	470	2,7
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	172	108,5	36,9
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	200	183	8,5
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	114	60	47,4
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	193	140	27,5
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	103	83	19,4
Captopril Comp. 25mg Pl/10	200	82,5	58,8
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	252	205	18,7
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	193	135	30,1
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	76	50	34,2
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	483	390	19,3
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	197	14	92,9
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	793	425	46,4
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	331		
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	124	90	27,4
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	424	220	48,1
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	331	325	1,8
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	100	90	10,0
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	152	80	47,4
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	234	140	40,2
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	779	440	43,5
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	162	95	41,4
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	97	45	53,6
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	400	400	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Comp. 400mg/400mg Pl./10	245	150	38,8
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	600	550	8,3
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	176	110	37,5
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	828	380	54,1
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	141	48	66,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	455	300	34,1
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	79	43	45,6
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	105	75	28,6
Miconazole Crème 2%. T/15g	193	240	-24,4
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	221	180	18,6
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	759	325	57,2
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	52	35	32,7
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	517	250	51,6
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	455	445	2,2
Quinine Comp. 300mg Pl./10	241	390	-61,8
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	93	70	24,7
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	124	90	27,4
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	197	52,5	73,4
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	76	60	21,1
PANIER	13189	8821	33,1

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les prix de cession quartiles 25% étaient globalement 33,1% moins cher que les prix de cession plafonds du décret. Le glucose inject 5% fl./500ml a un prix de cession quartile 25% équivalent au prix de cession plafond du décret. Le Miconazole Crème 2% T/15g et la quinine comp. 300mg pl./10 restaient les seuls à avoir des prix de cession quartiles 25% plus cher que les prix de cession plafonds du Décret.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 6: Comparaison entre les PC plafonds du Décret et les PC médians recueillis dans les établissements de ventes en gros.

DESIGNATION	PC Décret	PC médian	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	69	46,5	32,6
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	90	55,5	38,3
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	452	300	33,6
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	428	420	1,9
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	483	480	0,6
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	172	131	23,8
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	200	196	2,0
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	11	80	29,8
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	193	180	6,7
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	1403	91,5	11,2
Captopril Comp. 25mg Pl/10	200	97,5	51,3
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	252	248	1,6
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	193	160	17,1
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	76	70	7,9
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	483	400	17,2
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	197	150	23,9
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	793	520,5	34,4
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	331		
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	124	122	1,6
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	424	250	41,0
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	331	330,5	0,2
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	100	90	10,0
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	152	145	4,6
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	234	150	35,9
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	779	510	34,5
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	162	120	25,9
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	97	80	17,5
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	400	400	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Comp. 400mg/400mg Pl./10	245	200	18,4
Hydroxyde d'Al et de Mg Sp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	600	600	0,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	176	125	29,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	828	400	51,7
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	141	55	61,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	455	377,5	17,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	79	50	36,7
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	105	87,5	16,7
Miconazole Crème 2%. T/15g	193	240	-24,4
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	221	190	14,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	759	350	53,9
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	52	41	21,2
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	517	250	51,6
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	455	455	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	241	390	-61,8
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	93	75	19,4
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	124	95	23,4
Sel ferreux+acide folique Comp. 60mg/400µg Pl./10	197	126	36,0
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	76	66,5	12,5
PANIER	13189	9998	24,2

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Au regard des prix de cession médians, les établissements de vente en gros cédaient 89,4 % des médicaments du panier moins chers. 6,4% étaient vendus au prix plafonds fixés par le Décret et 4,2 % étaient plus chers que les prix plafonds.

Globalement pour l'ensemble des médicaments du panier, les prix médians pratiqués au moment de notre enquête étaient 24,2% moins chers que les prix plafonds fixés par le Décret.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 7: Comparaison entre les PC plafonds du Décret et les PC quartiles 75% recueillis dans les établissements de ventes en gros.

Désignation	PC décret	Q3 PC	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	69	63	8,7
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	90	65	27,8
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	452	360	20,4
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	428	430	-0,5
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	483	525	-8,7
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	172	150	12,8
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	200	200	0,0
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	114	100	12,3
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	193	180	6,7
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	103	100	2,9
Captopril Comp. 25mg Pl/10	200	205	-2,5
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	252	250	0,8
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	193	215	-11,4
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	76	90	-18,4
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	483	480	0,6
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	197	180	8,6
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	793	520	34,4
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	331		
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	124	125	-0,8
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	424	250	41,0
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	331	342,5	-3,5
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	100	90	10,0
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	152	152	0,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	234	200	14,5
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	779	560	28,1
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	162	145	10,5
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	97	90	7,2
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	400	400	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	245	245	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	600	600	0,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	176	163	7,4
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	828	400	51,7
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	141	80	43,3
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	455	455	0,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	79	55	30,4
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	105	100	4,8
Miconazole Crème 2%. T/15g	193	240	-24,4
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	221	210	5,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	759	450	40,7
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	52	47	9,6
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	517	350	32,3
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	455	455	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	241	390	-61,8
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	93	90	3,2
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	124	120	3,2
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	197	198,5	-0,8
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	76	74	2,6
PANIER	13189	11190	15,2

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les prix de cession quartiles 75% recueillis dans les établissements étaient globalement 15,2% moins cher que les prix de cession plafonds du Décret.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 8: Comparaison entre les PC plafonds du Décret et les PC maxima recueillis dans les établissements de ventes en gros.

Désignation	PC décret	PC maxi.	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	69	63	8,7
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	90	65	27,8
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	452	452	0,0
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	428	500	-16,8
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	483	600	-24,2
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	172	150	12,8
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	200	200	0,0
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	114	100	12,3
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	193	180	6,7
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	103	100	2,9
Captopril Comp. 25mg Pl/10	200	300	-50,0
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	252	252	0,0
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	193	215	-11,4
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	76	90	-18,4
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	483	489	-1,2
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	197	197	0,0
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	793	750	5,4
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	331		
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	124	150	-21,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	424	250	41,0
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	331	400	-20,8
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	100	90	10,0
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	152	190	-25,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	234	200	14,5
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	779	779	0,0
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	162	162	0,0
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	97	95	2,1
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	400	400	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Comp. 400mg/400mg Pl./10	245	355	-44,9
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	600	650	-8,3
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	176	200	-13,6
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	828	448	45,9
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	141	80	43,3
Méthildopa Comp. 250mg Pl./10	455	455	0,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	79	55	30,4
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	105	150	-42,9
Miconazole Crème 2%. T/15g	193	240	-24,4
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	221	221	0,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	759	800	-5,4
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	52	52	0,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	517	510	1,4
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	455	460	-1,1
Quinine Comp. 300mg Pl./10	241	390	-61,8
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	93	93	0,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	124	124	0,0
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	197	200	-1,5
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	76	80	-5,3
PANIER	13189	12982	1,6

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Même avec les prix de cession maxima recueillis; les établissements d'importation et de vente en gros vendaient les médicaments du panier globalement 1,6% moins cher que les prix de cession plafonds du Décret.

3. Secteur des Officines de pharmacie:

Affichage de la liste des prix des médicaments du décret:

Seulement 10% des officines de pharmacie enquêtées (soit 3/30) obéissaient à la disposition de l'article 2 du Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 qui stipule que les prix doivent être obligatoirement affichés de façon à ce qu'ils soient visibles au public.

Tableau 9: Inscription des prix sur les conditionnements.

Désignation	Proportion en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	40,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	46,2
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	37,9
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	78,6
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	87,0
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	43,5
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	27,8
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	26,3
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	36,4
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	53,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	50,0
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	86,4
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	36,4
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	0,0
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	19,2
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	42,3
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	42,9
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	25,0
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	52,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	42,3
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	84,6
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	56,3
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	37,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	41,2
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	51,7
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	57,1
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	50,0
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	10,3
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	50,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	86,2
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	53,6
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	19,2
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	21,4
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	46,7
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	22,2
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	44,0
Miconazole Crème 2%. T/15g	75,0
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	46,7
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	20,8
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	25,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	74,1
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	57,1
Quinine Comp. 300mg Pl./10	25,0
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	27,8
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	35,7
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	33,3
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	18,2
PANIER	45,3

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Moins de la moitié (45,3%) des médicaments du panier portaient les prix sur le conditionnement.

Tableau 10: Disponibilité des médicaments du panier dans les Officines de pharmacie.

Désignation	Disponibilité	Proportion en % (n=30)
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	5	16,7
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	13	43,3
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	29	96,7
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	14	46,7
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	23	76,7
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	23	76,7
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	17	56,7
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	17	56,7
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	23	76,7
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	16	53,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	2	6,7
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	23	76,7
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	11	36,7
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	3	10,0
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	26	86,7
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	24	80,0
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	29	96,7
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	1	3,3
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	28	93,3
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	26	86,7
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	28	93,3
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	16	53,3
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	27	90,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	21	70,0
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	29	96,7
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	30	100,0
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	19	63,3
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	30	100,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	25	83,3
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	29	96,7
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	28	93,3
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	25	83,3
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	14	46,7
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	30	100,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	7	23,3
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	25	83,3
Miconazole Crème 2%. T/15g	8	26,7
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	16	53,3
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	26	86,7
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	17	56,7
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	27	90,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	28	93,3
Quinine Comp. 300mg Pl./10	3	10,0
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	17	56,7
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	12	40,0
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	25	83,3
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	24	80,0
PANIER		66,6

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

La disponibilité globale des médicaments du panier était de 66,6%.

À l'instar des établissements de vente en gros, la disponibilité individuelle des médicaments du panier est variable. Aucun médicament du panier n'était totalement absent dans les officines. Le Clotrimazole crème 0,02 T/30g est le médicament du panier le moins disponible dans les officines. Sa disponibilité était de 3,3% soit seulement dans 1/30 officines. Le Furosémide comp. 40mg pl./10, le Glucose inject. 5% fl./500ml et le Méthyldopa comp. 250mg pl./10 sont disponibles dans 100% des officines enquêtées.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 11: Comparaison entre les prix publics plafonds du Décret et les prix publics minima recueillis dans les Officines de pharmacie.

Désignation	PPUB décret	PPUB mini.	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	100	100	0,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	130	100	23,1
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	655	500	23,7
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	620	550	11,3
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	700	700	0,0
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	250	200	20,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	290	290	0,0
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	165	125	24,2
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	280	200	28,6
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150	110	26,7
Captopril Comp. 25mg Pl/10	290	290	0,0
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	365	300	17,8
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	280	280	0,0
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	110	200	-81,8
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	700	580	17,1
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	285	200	29,8
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1150	750	34,8
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	480	180	62,5
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	180	150	16,7
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	615	180	70,7
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	480	450	6,3
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	145	90	37,9
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	220	150	31,8
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	340	250	26,5
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1130	800	29,2
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	235	140	40,4
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	140	140	0,0
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	580	225	61,2
Hydroxyde d'Al et de Mg Comp. 400mg/400mg Pl./10	355	300	15,5
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	870	780	10,3
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	255	250	2,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1200	500	58,3
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	200	100	50,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	660	400	39,4
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	115	90	21,7
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	150	150	0,0
Miconazole Crème 2%. T/15g	280	280	0,0
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	320	300	6,3
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	1100	500	54,5
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	75	75	0,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750	365	51,3
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660	580	12,1
Quinine Comp. 300mg Pl./10	350	150	57,1
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	135	85	37,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	180	115	36,1
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	285	150	47,4
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	110	100	9,1
PANIER	19115	13500	29,4

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les prix publics minima recueillis dans les officines sont globalement 29,4% moins cher que les prix publics plafonds du Décret. Seul le Chlorphénamine Comprimé 4mg pl./10 a un prix minimum plus cher que le prix public plafond du Décret.

Tableau 12: Comparaison entre les prix publics plafonds et les quartiles 25% des prix publics recueillis dans les officines de pharmacie.

Désignation	PPUB décret	Q1 PPUB	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	100	100	0,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	130	130	0,0
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	655	650	0,8
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	620	620	0,0
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	700	700	0,0
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	250	250	0,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	290	300	-3,4
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	165	150	9,1
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	280	280	0,0
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150	145	3,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	290	290	0,0
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	365	365	0,0
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	280	340	-21,4
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	110	220	-100,0
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	700	700	0,0
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	285	285	0,0
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1150	1025	10,9
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	480	180	62,5
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	180	180	0,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	615	165	73,2
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	480	480	0,0
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	145	142,5	1,7
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	220	220	0,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	340	300	11,8
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1130	1130	0,0
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	235	235	0,0
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	140	150	-7,1
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	580	580	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	355	355	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	870	870	0,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	255	250	2,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1200	750	37,5
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	200	150	25,0
Méthildopa Comp. 250mg Pl./10	660	500	24,2
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	115	100	13,0
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	150	150	0,0
Miconazole Crème 2%. T/15g	280	300	-7,1
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	320	320	0,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	1100	500	54,5
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	75	75	0,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750	600	20,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660	655	0,8
Quinine Comp. 300mg Pl./10	350	350	0,0
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	135	135	0,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	180	180	0,0
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	285	285	0,0
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	110	110	0,0
PANIER	19115	16948	11,3

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les prix publics quartiles 25% recueillis dans les officines étaient globalement 11,3% moins chers que les prix publics plafonds du Décret. Plus de la moitié des médicaments du panier; soit 55,3% avaient des prix quartiles 25% équivalents aux prix plafonds du Décret.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 13: Comparaison entre les prix publics plafonds du Décret et les prix publics médians recueillis dans les officines de pharmacie.

Désignation	PPUB décret	PPUB médian	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	100	100	0,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	130	150	-15,4
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	655	655	0,0
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	620	700	-12,9
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	700	700	0,0
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	250	250	0,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	290	320	-10,3
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	165	165	0,0
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	280	300	-7,1
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150	155	-3,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	290	370	-27,6
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	365	387,5	-6,2
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	280	350	-25,0
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	110	225	-104,5
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	700	700	0,0
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	285	300	-5,3
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1150	1150	0,0
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	480	352,5	26,6
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	180	180	0,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	615	615	0,0
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	480	550	-14,6
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	145	150	-3,4
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	220	220	0,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	340	340	0,0
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1130	1130	0,0
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	235	240	-2,1
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	140	150	-7,1
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	580	580	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	355	355	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	870	870	0,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	255	255	0,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1200	1200	0,0
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	200	200	0,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	660	660	0,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	115	115	0,0
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	150	150	0,0
Miconazole Crème 2%. T/15g	280	357,5	-27,7
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	320	320	0,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	1100	600	45,5
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	75	75	0,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750	750	0,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660	660	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	350	525	-50,0
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	135	135	0,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	180	180	0,0
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	285	285	0,0
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	110	125	-13,6
PANIER	19115	19303	-1,0

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les officines de pharmacie vendaient globalement les médicaments du panier à des prix médians 1,0% plus cher que les prix plafonds du Décret. 4,2% des médicaments du panier étaient vendus dans les officines à des prix médians en dessous des prix plafonds du Décret. 59,6% des médicaments étaient vendus à des prix médians équivalents aux prix plafonds du Décret et 36,2% avaient des prix médians plus cher que les prix plafonds.

Tableau 14: Comparaison entre les prix publics plafonds et les quartiles 75% des prix publics recueillis dans les officines de pharmacie.

Désignation	PPUB décret	Q3 PPUB	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	100	100	0,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	130	250	-92,3
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	655	655	0,0
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	620	700	-12,9
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	700	800	-14,3
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	250	250	0,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	290	425	-46,6
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	165	200	-21,2
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	280	300	-7,1
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150	200	-33,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	290	450	-55,2
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	365	450	-23,3
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	280	350	-25,0
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	110	300	-172,7
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	700	700	0,0
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	285	300	-5,3
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1150	1150	0,0
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	480	525	-9,4
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	180	200	-11,1
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	615	620	-0,8
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	480	750	-56,3
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	145	152,5	-5,2
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	220	225	-2,3
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	340	340	0,0
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1130	1130	0,0
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	235	240	-2,1
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	140	200	-42,9
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	580	600	-3,4
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	355	355	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	870	870	0,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	255	255	0,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1200	1200	0,0
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	200	220	-10,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	660	660	0,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	115	150	-30,4
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	150	200	-33,3
Miconazole Crème 2%. T/15g	280	525	-87,5
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	320	325	-1,6
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	1100	900	18,2
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	75	100	-33,3
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750	750	0,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660	660	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	350	600	-71,4
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	135	150	-11,1
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	180	180	0,0
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	285	290	-1,8
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	110	150	-36,4
PANIER	19115	21103	-10,4

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les prix publics quartiles 75% recueillis dans les officines étaient globalement 10,4% plus chers que les prix publics plafonds du Décret.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 15: Comparaison entre les prix publics plafonds et les prix publics maxima recueillis dans les officines de pharmacie.

Désignation	PPUB Décret	PPUB maxi.	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	100	120	-20,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	130	335	-157,7
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	655	665	-1,5
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	620	795	-28,2
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	700	995	-42,1
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	250	400	-60,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	290	600	-106,9
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	165	230	-39,4
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	280	360	-28,6
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150	250	-66,7
Captopril Comp. 25mg Pl/10	290	450	-55,2
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	365	500	-37,0
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	280	375	-33,9
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	110	300	-172,7
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	700	890	-27,1
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	285	435	-52,6
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1150	1150	0,0
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	480	525	-9,4
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	180	300	-66,7
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	615	700	-13,8
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	480	785	-63,5
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	145	200	-37,9
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	220	300	-36,4
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	340	500	-47,1
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1130	1150	-1,8
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	235	250	-6,4
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	140	350	-150,0
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	580	750	-29,3
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	355	450	-26,8
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	870	975	-12,1
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	255	450	-76,5
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1200	1500	-25,0
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	200	340	-70,0
Méthildopa Comp. 250mg Pl./10	660	675	-2,3
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	115	175	-52,2
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	150	335	-123,3
Miconazole Crème 2%. T/15g	280	700	-150,0
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	320	515	-60,9
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	1100	1300	-18,2
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	75	150	-100,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750	750	0,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660	680	-3,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	350	800	-128,6
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	135	200	-48,1
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	180	260	-44,4
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	285	320	-12,3
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	110	150	-36,4
PANIER	19115	25385	-32,8

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Les prix publics les plus élevés pratiqués dans les officines étaient 32,8% plus cher que les prix publics plafonds du Décret. Seuls deux produits du panier avaient des prix publics maxima équivalents aux prix plafonds du Décret.

4. Impact du Décret sur les prix des médicaments:

Tableau 16: Comparaison entre les PC médians obtenus en mai 2006 et les PC médians obtenus en décembre 2008.

Désignation	PC médian mai 06	PC médian déc. 08	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	70,0	46,5	33,6
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	90,0	55,5	38,3
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	280,0	300	-7,1
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	428,0	420	1,9
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	465,0	480	-3,2
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	140,5	131	6,8
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	177,5	196	-10,4
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	99,0	80	19,2
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	190,0	180	5,3
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	85,0	91,5	-7,6
Captopril Comp. 25mg Pl/10	220,0	97,5	55,7
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	230,0	248	-7,8
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	193,0	160	17,1
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	75,0	70	6,7
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	483,0	400	17,2
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	195,0	150	23,1
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	550,0	520,5	5,4
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g			
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	120,0	122	-1,7
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	424,0	250	41,0
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	305,0	330,5	-8,4
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	85,0	90	-5,9
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	100,0	145	-45,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	234,0	150	35,9
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	779,0	510	34,5
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	163,0	120	26,4
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	77,5	80	-3,2
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	400,0	400	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	245,0	200	18,4
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	700,0	600	14,3
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	150,0	125	16,7
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	400,0	400	0,0
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	131,0	55	58,0
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	341,0	377,5	-10,7
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	55,0	50	9,1
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	101,5	87,5	13,8
Miconazole Crème 2%. T/15g	321,5	240	25,3
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	160,5	190	-18,4
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	600,0	350	41,7
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	42,5	41	3,5
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	250,0	250	0,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	455,0	455	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10			
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	75,0	75	0,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	107,5	95	11,6
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	120,0	126	-5,0
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	80,0	66,5	16,9
PANIER	10 994,0	9608	12,6

Tableau 17: Comparaison entre les PPUB médians obtenus en mai 2006 et les PPUB médians obtenus en décembre 2008.

Désignation	PPUB médian mai 2006	PPUB médian Déc. 2008	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	100,0	100	0,0
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	130,0	150	-15,4
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	655,0	655	0,0
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	677,5	700	-3,3
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	700,0	700	0,0
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	250,0	250	0,0
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	290,0	320	-10,3
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	165,0	165	0,0
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	280,0	300	-7,1
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150,0	155	-3,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	964,0	370	61,6
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	365,0	387,5	-6,2
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	280,0	350	-25,0
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10			
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	700,0	700	0,0
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	285,0	300	-5,3
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1 150,0	1150	0,0
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	480,0	352,5	26,6
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	180,0	180	0,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	615,0	615	0,0
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	480,0	550	-14,6
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	145,0	150	-3,4
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	220,0	220	0,0
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	340,0	340	0,0
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1 130,0	1130	0,0
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	235,0	240	-2,1
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	145,0	150	-3,4
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	580,0	580	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	355,0	355	0,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	870,0	870	0,0
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	255,0	255	0,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1 200,0	1200	0,0
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	205,0	200	2,4
Méthyl dopa Comp. 250mg Pl./10	660,0	660	0,0
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	117,5	115	2,1
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	150,0	150	0,0
Miconazole Crème 2%. T/15g	280,0	357,5	-27,7
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	320,0	320	0,0
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	1 100,0	600	45,5
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	75,0	75	0,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750,0	750	0,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660,0	660	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	350,0	525	-50,0
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	135,0	135	0,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	180,0	180	0,0
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	285,0	285	0,0
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	130,0	125	3,8
PANIER	19 769,0	19078	3,5

Tableau 18: Comparaison entre les PC médians obtenus en février 2006 et les PC médians obtenus en décembre 2008.

Désignation	PC médian Fév. 2006	PC médian déc. 08	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	69,5	46,5	33,1
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	106,5	55,5	47,9
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	444,0	300	32,4
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	475,0	420	11,6
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	564,5	480	15,0
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	109,0	131	-20,2
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	177,5	196	-10,4
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	72,0	80	-11,1
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	190,0	180	5,3
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	100,0	91,5	8,5
Captopril Comp. 25mg Pl/10	200,0	97,5	51,3
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	250,0	248	0,8
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	228,0	160	29,8
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10	76,0	70	7,9
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	447,5	400	10,6
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	150,0	150	0,0
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	819,5	520,5	36,5
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g			
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	125,0	122	2,4
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	421,5	250	40,7
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	400,0	330,5	17,4
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	85,0	90	-5,9
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	150,0	145	3,3
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	301,0	150	50,2
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	649,0	510	21,4
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	154,5	120	22,3
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	96,0	80	16,7
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	412,5	400	3,0
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	300,5	200	33,4
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	596,0	600	-0,7
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	87,5	125	-42,9
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	390,0	400	-2,6
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	105,0	55	47,6
Méthildopa Comp. 250mg Pl./10	382,5	377,5	1,3
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	67,0	50	25,4
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	100,0	87,5	12,5
Miconazole Crème 2%. T/15g	396,0	240	39,4
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	141,0	190	-34,8
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	300,0	350	-16,7
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	86,0	41	52,3
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	501,0	250	50,1
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	452,0	455	-0,7
Quinine Comp. 300mg Pl./10			
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	100,0	75	25,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	117,5	95	19,1
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	158,5	126	20,5
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	62,0	66,5	-7,3
PANIER	11 616,0	9608	17,3

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

De février 2006 à décembre 2008, les prix de cession médians des médicaments du panier ont baissés de 17,3%.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Tableau 19: Comparaison entre les PPUB médians obtenus en février 2006 et les PPUB médians obtenus en décembre 2008.

Désignation	PPUB médian Fév. 2006	PPUB médian déc. 08	Ecart en %
Acide acétylsalicylique Comp. 500mg Pl./10	112,5	100	11,1
Aminophylline Comp. 100mg Pl./10	295,0	150	49,2
Amoxicilline Comp./Gélule 500mg Pl./10	700,0	655	6,4
Amoxicilline Susp. buv. 125mg/5ml Fl./60ml	800,0	700	12,5
Amoxicilline Susp. buv. 250mg/5ml Fl./60ml	910,0	700	23,1
Ampicilline Poudre inject. 1000mg Fl	360,0	250	30,6
Benzathine pénicilline Poudre inject. 2,4M UI Fl	435,0	320	26,4
Benzylpénicilline Poudre inject. 1M UI Fl	200,0	165	17,5
Butyl hyoscine bromure Comp. 10mg Pl./10	330,0	300	9,1
Butyl hyoscine bromure Inject. 20mg; 2ml B/1	150,0	155	-3,3
Captopril Comp. 25mg Pl/10	805,0	370	54,0
Chloramphénicol Collyre 0,40% B/1	430,0	387,5	9,9
Chloramphénicol Comp. 250mg Pl./10	330,0	350	-6,1
Chlorphénamine Comp. 4mg Pl./10			
Chlorure de sodium Inject. 0,9%; 500ml Fl	750,0	700	6,7
Cimétidine Comp. 200mg Pl./10	350,0	300	14,3
Ciprofloxacine Comp. 500mg Pl./10	1 300,0	1150	11,5
Clotrimazole Crème avec app 0,02 T/30g	1 177,5	352,5	70,1
Cotrimoxazole Comp. 480mg Pl./10	300,0	180	40,0
Cotrimoxazole Comp. 960mg Pl./10	735,0	615	16,3
Cotrimoxazole Susp. buv. 240mg/5ml Fl/100ml	700,0	550	21,4
Diazepam Inject. 5mg/ml; 2ml Amp	147,5	150	-1,7
Diclofénac Comp. 50mg Pl./10	300,0	220	26,7
Doxycycline Comp. 100mg Pl./10	440,0	340	22,7
Erythromycine Comp. 500mg Pl./10	1 325,0	1130	14,7
Furosémide Comp. 40mg Pl./10	240,0	240	0,0
Gentamycine Inject. 40mg/ml; 2ml B/1	160,0	150	6,3
Glucose Inject. 5%; 500ml Fl	750,0	580	22,7
Hydroxyde d'Al et de Mg Cp. 400mg/400mg Pl./10	450,0	355	21,1
Hydroxyde d'Al et de Mg Susp. buv. 523,5+598,5mg/15ml. Fl/200ml	900,0	870	3,3
Ibuprofène Comp. 400mg Pl./10	440,0	255	42,0
Lactate de sodium composé Inject. Fl/500ml	1 200,0	1200	0,0
Mebendazole Comp. 100mg Pl./6	285,0	200	29,8
Méthylidopa Comp. 250mg Pl./10	665,0	660	0,8
Métoclopramide Inject. 5mg/ml; 2ml B/1	125,0	115	8,0
Métronidazole Comp. 250mg Pl./10	225,0	150	33,3
Miconazole Crème 2%. T/15g	500,0	357,5	28,5
Nifédipine Comp./Gél 10mg Pl./25, Pl./10	350,0	320	8,6
Omeprazole Comp. 20mg Pl./10	2 500,0	600	76,0
Paracétamol Comp. 500 mg Pl./10	150,0	75	50,0
Paracétamol Susp.buv. 120mg/5ml. Fl/90ml	750,0	750	0,0
Prométhazine Sirop 5mg/5ml. Fl/100ml	660,0	660	0,0
Quinine Comp. 300mg Pl./10	400,0	525	-31,3
Quinine Inject. 100mg/ml/ 2ml Amp	150,0	135	10,0
Quinine Inject. 100mg/ml/4ml Amp	205,0	180	12,2
Sel ferreux+acide folique Cp. 60mg/400µg Pl./10	320,0	285	10,9
Sels de réhydratation orale Sachet 27,9g B/1	150,0	125	16,7
PANIER	24 957,5	19078	23,6

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Il y a eu une réduction globale de 23,6% des prix publics médians des médicaments du panier de février 2006 à décembre 2008.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

COMMENTAIRES ET DISCUSSION

VI. COMMENTAIRES ET DISCUSSION:

1. Disponibilité des médicaments visés par le Décret:

1.1. Dans les établissements de vente en gros:

La disponibilité globale des médicaments du panier dans les établissements de vente en gros était de 38,6%. Elle est en hausse significative par rapport à celle obtenue en mai 2006 (26,2%) [8]. Cela pourrait s'expliquer par l'expansion des établissements de vente en gros d'origine asiatique qui ne font exclusivement que les médicaments génériques en DCI.

Les médicaments de notre panier en particulier, ceux visés par le Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 en général rentrent dans le traitement des pathologies les plus fréquentes au Mali. Nous estimons de ce fait que cette disponibilité est insuffisante.

Cette faible proportion s'expliquerait par le fait qu'ils s'agissent souvent des conditionnements et/ou des formes de présentation différents de ceux que l'on trouve habituellement sur le marché. Ce qui est confirmé par les résultats du monitoring de prix fait par la DPM, en février 2006; avant même l'adoption du décret. La disponibilité de ce même panier de médicaments était évaluée à 25,9% dans les établissements de vente en gros [20]. Ainsi, pour l'Acide acétylsalicylique (aspirine) Comprimé 500mg, le Chloramphénicol 250mg Comprimé, et le Paracétamol Comprimé 500 mg; nous avons rencontré le plus souvent des plaquettes de 12 comprimés sur le marché au lieu des plaquettes de 10 prévues par le Décret. Pour l'amoxicilline Suspension buvable 125mg/5ml, l'amoxicilline Suspension buvable 250mg/5ml, nous avons eu à faire à des flacons de 100ml surtout à la place des flacons de 60ml du Décret. Pour le Mébendazole Comprimé 100mg, les établissements disposaient surtout des plaquettes de 10 comprimés au lieu de 6 prévues par le Décret.

La faible disponibilité des médicaments visés par le décret en général, ceux de notre panier en particulier pourrait également s'expliquer par le fait que certains établissements de vente en gros ont été obligés d'interrompre leur

approvisionnement chez certains fabricants dans le souci d'être conforme aux prix plafonds du Décret.

1.2. Dans les Officines de pharmacie:

La disponibilité globale des médicaments de notre panier dans les Officines de pharmacie est de 66,60%.

La proportion des produits du panier dans les officines avait été évaluée à 66,10% en février 2006 et 58,8% en mai 2006 [8].

Nous constatons que la réglementation des prix n'affecte pas la disponibilité des médicaments dans les Officines de pharmacie.

2. PRIX:

2.1. Prix de cession:

En comparant les prix de cession médians collectés dans les établissements de ventes en gros aux prix de cession plafonds du décret, on constate une baisse globale de 24,2%. Cette comparaison a donné une baisse générale de 42,0%, 33,1%, 15,2%, et 1,6% respectivement pour les prix de cessions minima, quartiles 25%, quartiles 75%, et maxima communiqués par les établissements de vente en gros. Nous constatons ainsi que globalement dans le secteur de vente en gros les prix plafonds sont respectés même avec les prix maximums.

Seulement la Quinine Comprimé 300mg plaquette de 10 et le Miconazole Crème 2% 15g ont des prix de cession médians plus élevés que les prix de cession plafonds du décret. Nous constatons que ces deux médicaments ne sont disponibles respectivement que dans un et deux établissements de vente en gros de produits pharmaceutiques. Ceci signifierait que moins un médicament est fréquent dans les établissements, plus il est cher et obéit moins à la réglementation des prix. Ceci pourrait être dû au fait que le prix de revient de ce produit soit élevé, ne permettant pas de respecter le prix

plafond du décret. Ce qui pourrait expliquer l'absence du produit en question dans la plupart des établissements de vente en gros.

Les prix de cession médians pratiqués étaient globalement 14,3 % moins chers que les prix plafonds du décret en mai 2006 [8]. Nous remarquons donc que les établissements de vente en gros ont baissé davantage les prix. Il y a eu baisse globale de 17,3% des prix de cession médians de février 2006 à décembre 2008. Ce qui est en faveur de l'application du Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006.

2.2. Prix publics:

Nous avons trouvé que les officines de pharmacie vendaient globalement les médicaments du panier à des prix publics médians 1,0% plus chers que les prix publics plafonds du décret.

Par ailleurs, 4,2% des médicaments du panier étaient vendus dans les officines de pharmacie à des prix médians moins chers que les prix publics plafonds du Décret, 59,6% étaient vendus à des prix publics médians équivalents au prix publics plafonds du Décret et 36,2% avaient des prix publics médians plus chers que les prix publics plafonds. Nous avons donc trouvé que pour 63,8% des médicaments du panier les prix publics plafonds étaient respectés.

En mai 2006, le niveau des prix publics médians pratiqués dans les officines montrait que les prix fixés par le décret étaient respectés pour 63,3 % des médicaments, ils étaient en dessous des prix plafonds pour 24,5 % des médicaments [8]. En février 2006, avant l'application du Décret, les niveaux de prix du Décret étaient suivis; comparativement aux prix médians pour seulement 6,1% des médicaments du panier, pour tous les autres produits les prix médians étaient plus élevés [20].

Il y a eu une réduction globale de 23,6% des prix publics médians des médicaments du panier de février 2006 à décembre 2008. Nous pouvons dire que l'objectif cherché par la réglementation des prix des médicaments essentiels est quasiment atteint

3. Affichage des prix et port des prix sur les emballages:

Notre étude a révélé que seulement trois officines sur les trente avaient affiché les prix des médicaments visés par le Décret et pour 45,3% des médicaments du panier, les prix étaient portés sur le conditionnement.

L'article 2 du Décret qui stipule: « Dans les officines de pharmacie, les prix doivent obligatoirement être portés sur les produits et affichés de façon à ce qu'ils soient visibles du public », n'est donc pas respecté par les officines de pharmacie.

Cette situation serait due à la variabilité des prix; exigeant notamment de changer des affiches régulièrement. Elle serait aussi liée à la difficulté de porter les prix sur les conditionnements en vrac et le manque d'intérêt des pharmaciens d'Officine pour ces activités.

4. Limites de l'étude:

Cette étude est limitée par le fait qu'elle ne prenait strictement en compte que les médicaments d'un panier pris dans la liste visée par le Décret de la réglementation des prix. Donc les autres conditionnements et formes de présentations n'étaient pas inclus.

Aussi, le fait que l'administration de certaines fiches d'enquête ait été effectuée par les responsables des établissements concernés pourrait constituer une source de biais de classement notamment. C'est-à-dire en prenant dans le panier un médicament ayant un conditionnement différent de celui visé par le Décret en question (par exemple aspirine pl./12 à la place de aspirine pl./10) ou en prenant une générique de marque au lieu d'une générique en DCI.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS:

1. CONCLUSION:

Il est ressorti de notre étude une passable disponibilité des médicaments visés par la réglementation des prix dans les établissements de vente en gros. Par contre la disponibilité était assez bonne dans les Officines de pharmacie. Ces résultats se rapprochent rigoureusement de ceux obtenus en février 2006 (avant l'adoption du Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006) et en mai 2006 (un mois après l'application du même Décret). Nous pouvons donc affirmer que la réglementation des prix n'a pas une influence négative sur la disponibilité des médicaments concernés.

Les prix de cession médians étaient 24,2% moins chers que les prix plafonds fixés par le Décret de la réglementation des prix et 15,8% moins chers que les prix de cession médians obtenus un mois avant l'adoption de la réglementation des prix. En outre les prix de cession maxima obtenus étaient légèrement moins chers que les prix de cession plafonds du décret. Il y a donc un excellent niveau de suivi des prix plafonds par les établissements de vente en gros.

Les prix publics médians étaient 1% plus chers que les prix publics plafonds du Décret. Par ailleurs Il y a eu une baisse globale de prix publics médians de 23,4% de février 2006 à maintenant.

Ces résultats sont en faveur d'un assez bon suivi du décret par les pharmaciens d'Officine.

Cette étude a donc mis en évidence une très importante réduction de prix par l'adoption de la réglementation des prix. L'impact attendu de cette réglementation de prix de médicaments essentiels; à savoir une baisse des prix publics de 25% est quasiment atteint.

Toutefois, tout en reconnaissant les résultats positifs quant à la baisse des prix des médicaments visés par le Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 en général et de notre panier en particulier depuis l'adoption dudit Décret,

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

nous constatons que les efforts restent à mener pour le respect strict des prix plafonds dans les officines de pharmacie.

2. RECOMMANDATIONS:

Au terme de notre étude, nous faisons les recommandations suivantes:

A la Direction de la Pharmacie et du Médicament:

- Impliquer le secteur pharmaceutique privé dans l'élaboration de la liste nationale des médicaments essentiels.
- Impliquer tous les acteurs du secteur pharmaceutique dans l'élaboration des termes de la réglementation des prix pour un bon suivi de cette réglementation.
- Fixer les prix plafonds en tenant compte de la structure des prix à l'importation.
- Faire le monitoring régulier des prix des médicaments objets de la réglementation.

Aux Etablissements de vente en gros et aux pharmaciens d'Officine:

- S'impliquer dans le processus d'élaboration de la réglementation pour donner les informations réelles du marché.
- Appliquer les marges telles que prévues par les textes.

Aux Autorités Publiques:

- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnements de la réglementation des prix des médicaments.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

1. Ministère de Santé.

Politique pharmaceutique nationale du Mali, 1998 [consulté le 15/04/2009].

Disponible à partir de : URL:

http://www.sante.gov.ml/msante/index.php?option=com_content&task=view&id=261&Itemid=87.

2. République du Mali.

Ordonnance N° 92-021/P-CTSP du 13 avril 1992 instituant la liberté des prix et de la concurrence.

3. République du Mali.

Loi N° 85-41/AN-RM du 22 juin 1985 portant autorisation de l'exercice privé des professions sanitaires.

JO du 15 juin 1985. p.6.

4. MAIGA MD, DIAWARA A.

Study on the availability and cost of medicines in the private sector in Mali.

Med Trop (Mars). 2006 Dec.

5. République du Mali.

Décret N° 03 218/P-RM du 30 mai 2003 portant réglementation des prix des médicaments en dénomination commune internationale de la liste nationale des médicaments essentiels.

JO du 10 juillet 2003. p.2536.

6. République du Mali.

Décret N° 06 086/P-RM du 28 février 2006 fixant les prix des médicaments en dénomination commune internationale de la liste nationale des médicaments essentiels dans le secteur pharmaceutique privé.

Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

7. République du Mali.

Décret N° 07 087/P-RM du 16 mars 2007 fixant les prix des médicaments en dénomination commune internationale de la liste nationale des médicaments essentiels dans le secteur pharmaceutique privé.

JO du 10 mai 2007. p.505.

8. Direction de la Pharmacie et du Médicament.

Rapport monitoring du prix des médicaments sous DCI de la liste nationale des médicaments essentiels dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako. 2006 Mai

9. Bamako [consulté le 15/04/2009].

Disponible à partir de : URL: < <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bamako>>.

10. Ordres professionnels de la santé.

Liste des cliniques et cabinets médicaux, liste des officines privées du District de Bamako 2007.

11. République du Mali.

Ordonnance N° 00 - 039 /P-RM du 20 septembre 2000 portant création de la Direction de la pharmacie et du médicament.

JO du 20 novembre 2000. p.1245.

12. République du Mali.

Décret N°91-106/P-RM 15 mars 1991 portant organisation de l'exercice privé des professions sanitaires.

JO du 15 avril 1991. p.262.

13. Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Mali.

Recueil des textes législatifs et réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie au Mali.

14. JEAN PHILIPPE.

Approche promotionnel des médicaments essentiels au regard du code de déontologie pharmaceutique régissant la publicité. Cadre conceptuel : La Politique Pharmaceutique National du Mali.

Thèse pharm: Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie du Mali.1995.

15. SANGHO F.

Contribution à l'étude de la consommation des médicaments dans le cercle de Niono.

Thèse pharm: Ecole Nationale de Médecine et de Pharmacie du Mali.1995.

16. COULIBALY A.

Problématique des activités galéniques à l'officine: Cas du district de Bamako.

Thèse: Pharm: Université de Bamako. 2004.

17. TOUITOU Y.

Pharmacologie : diplôme d'état d'infirmière et professionnels. 9^{ème} éd, Paris : Masson, 2000. 400p.

18. MOULIN (M.), COQUEREL (A.).

Pharmacologie: Connaissances et pratiques. 2 éd : Pages 11, 14 et 17.

19. SANGARE A.

Pratique officinale dans le district de Bamako : Raison des dérives et propositions de mesures correctives.

Thèse: Pharm: Université de Bamako.2005.

20. Direction de la Pharmacie et du Médicament.

Rapport monitoring du prix des médicaments sous DCI de la liste nationale des médicaments essentiels dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako. 2006 Février.

ANNEXES:

FICHE SIGNALÉTIQUE:

Nom: TOGOLA

Prénoms: Bassidy Seydou

Titre de la thèse: Evaluation de la mise en application du Décret réglementant les prix des médicaments essentiels de la liste nationale, 3 ans après son adoption dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako.

Année universitaire: 2008/2009

Ville de soutenance: Bamako

Pays: Mali

Lieu de dépôt: Bibliothèque de la faculté de Médecine de Pharmacie et d'odontostomatologie (FMPOS) BP.1805 Bamako

Secteur d'intérêt: Santé publique.

Résumé:

Le but de notre étude était d'évaluer les effets du Décret 06-086/P-RM du 28 février 2006 sur les prix et la disponibilité des médicaments visés, dans le secteur pharmaceutique privé à Bamako. L'étude a porté sur un panier de 47 médicaments extraits de la liste des 105 visés par le dit Décret. Au niveau des Officines de Pharmacie nous avons procédé à un tirage aléatoire simple de 30 sur les 188 installées dans le District de Bamako. Nous avons procédé à un échantillonnage exhaustif de tous les établissements de vente en gros de produits pharmaceutiques agréés installés à Bamako.

Il est ressorti de notre étude que la disponibilité globale des médicaments du panier dans les établissements de vente en gros est de 38,6% et de 66,6% dans les Officines de pharmacie. Cette étude a aussi montré que les prix de cession médians collectés étaient globalement 24,2% moins chers que les prix de cession plafonds dudit Décret et que les prix publics médians collectés étaient globalement 1,0% plus chers que les prix publics plafonds de la réglementation. Elle a aussi montrée que l'impact attendu de la réglementation; à savoir une baisse des prix publics initiaux de 25% est quasiment atteint.

La principale recommandation ressortie de cette étude est de faire en sorte que les pharmaciens d'Officine appliquent les marges sur les médicaments telles que prévues par les textes pour le respect strict des prix plafonds.

Mots clés: Evaluation - Réglementation de Prix - Médicaments Essentiels - Secteur Pharmaceutique Privé.

Thesis Title: Assessment of the enforcement of the Order regulating the prices of essential drugs in the national list, 3 years after its adoption within the pharmaceutical private sector at Bamako.

Summary:

The goal of our study was to assess the effect of the order 06-086/ P-RM from February 28th, 2006 on prices and availability of stamped drugs within the pharmaceutical private sector at Bamako. The study was about a basket of 47 drugs extracted from a list of 105 stamped drugs by the mentioned Order. About drugstores we initiated a simple random drawing of 30 of them over the 188 located in Bamako District.

It came out of our study that global availability of the basket in wholesale companies was 38,60% and 66,60% in drugstores.

This study also showed that the median prices collected were globally 24,20% cheaper than the maximum price costs of the mentioned Order and that the public median prices collected were globally 1,00% more expensive than the public maximum prices of the regulation.

It showed too that the impact expected from the regulation, meaning by that, a fall in prime public prices of 25% is almost reached.

The main recommendation came out of that study is to make sure that drugstores enforce margins on drugs as stipulated by the texts for a strict respect of maximum prices.

Keys Words: Assessment - Regulation of prices - essential drugs - pharmaceutical private sector.

SERMENT DE GALIEN

Je jure, en présence des Maîtres de la faculté, des Conseillers de l'Ordre des Pharmaciens et de mes condisciples :

- **D'honorer** ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement;
- **D'exercer** dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement;
- **De** ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et de sa dignité humaine.
- **En** aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser les actes criminels.
- **Que** les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.
- **Que** je sois couvert d'opprobres et méprisé de mes confrères si j'y manque.

Je le jure.